





DR

*Construction de Versailles*, par Adam-François Van der Meulen, 1669, Royal Collection Windsor Castle, Londres.

## Préface

Des réformes majeures concernant l'organisation de l'État sont engagées. La refonte de l'appareil de défense en est un des éléments, avec la mise en place des bases de défense en particulier. Dans ce contexte, la capacité à s'adapter est une qualité essentielle à tout chef militaire ; qualité qui nécessite ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de solides connaissances.

C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du XXI<sup>e</sup> siècle.

Devenus un vrai succès pédagogique, souligné par le CEMAA lui-même, *Les Carnets du Temps* doivent néanmoins évoluer au gré de ces transformations, de manière à demeurer fidèles aux objectifs pédagogiques qui président à leur destinée. C'est la raison pour laquelle de nouvelles rubriques apparaissent pour le cycle 2010-2013 : Espace, Éthique, Sociologie, Stratégie de sécurité.

Inaugurer une rubrique « **Espace** » concrétise l'élargissement naturel du domaine d'action de l'aviateur, l'espace étant en outre un facteur déterminant d'autonomie stratégique. La création d'une rubrique « **Éthique** » ambitionne de révéler les devoirs et vertus propres à chaque état, dont celui de soldat, et de dégager les fins que devrait servir tout engagement. Une rubrique « **Sociologie** », en alternance avec la rubrique « **Philosophie** », doit procurer à l'officier une compréhension raisonnée et approfondie du monde dans lequel il est appelé à vivre et à servir. La rubrique « **Stratégie** » devient « **Stratégie de sécurité** » et a pour objectif, au-delà de la stratégie, d'ouvrir également nos jeunes officiers à la connaissance de travaux conceptuels de ce niveau, en France mais aussi dans l'UE et l'OTAN.

Enfin, il convient de noter qu'un classement thématique des *Carnets du Temps*, rubrique par rubrique, est dorénavant accessible sur les sites [Intr@def](mailto:Intr@def) et Internet, pour faciliter l'accès ciblé à des sujets précis.

Je ne peux que vous inciter à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, et qui vous aidera à mieux percevoir les réalités de notre monde multipolaire, hétérogène et global. Il faut connaître pour comprendre, prévoir pour être en mesure d'agir et savoir pour pouvoir décider.

Colonel Carlos Martinez,  
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



La démocratie

**Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)**

**Directeur de la publication :**  
Col Carlos Martinez

**Rédacteur en chef :**  
Cdt Corinne Robillart

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Ltt Gaëlle Vigy

**Rédacteurs du CESA :**  
Adc Sylvaine Thébault (R)  
Adc Jean-Paul Talimi  
Sgc Fanny Boyer

**Soutien technique :**  
Ltt Alexandre Schmitt

**Maquette :**  
M. Emmanuel Batisse  
M. Philippe Bucher  
Clc Zita Martins Nunes  
Clc Stéphanie Moulinou

**Crédits photographiques :**  
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

**Diffusion :**  
M. Pierre d'Andre  
Clc Fabrice Moya

**Correspondance :**  
CEMS Air  
1 place Joffre,  
75700 PARIS SP 07 - BP 43  
Tél. : 01 44 42 80 64  
MTBA : 821 753 80 64  
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

**Impression :**  
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

**TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS**  
ISSN 1769-4752

**Relations internationales - Géopolitique**  
Russie-Géorgie : une guerre inachevée ? ..... 4

**Économie**  
L'analyse des crises économiques ..... 6

**Stratégie de sécurité**  
Dimension psychologique et dualisme de la stratégie... 8

**Philosophie**  
Les stoïciens..... 10

**Espace**  
La sécurité des activités spatiales  
Les principales menaces - 2<sup>e</sup> partie ..... 12

**Histoire de l'aéronautique et de l'espace**  
La puissance aérienne et la protection  
des populations : les zones d'exclusion aérienne..... 14

**Droit et institutions**  
La Haute Cour de justice et la Cour de justice  
de la République ..... 16

**Sciences**  
La théorie du Tout ou la quête de l'unité du monde... 18

**Histoire**  
Rocroi ..... 20

**Pensée politique**  
La démocratie ..... 22

**Éthique**  
Les devoirs - Les vertus cardinales ..... 24

**La bibliothèque essentielle**  
Le classicisme français au XVII<sup>e</sup> siècle..... 26

**Arts**  
Le château de Versailles : la monarchie mise en scène.. 28

**Au fil de la plume** ..... 30

# Russie-Géorgie : une guerre inachevée ?

**2008 : la guerre en Ossétie a mis sur le devant de la scène les relations conflictuelles entre la Russie et la Géorgie. Cette dernière pensait en finir avec le séparatisme ossète en envahissant l'Ossétie du Sud, c'était sans compter avec la Russie.**

**Finalement l'arbitrage de l'UE a réussi à circonscrire la crise, dont les conséquences géopolitiques auraient été bien plus graves en cas d'intervention de la communauté internationale.**

## **La Géorgie, pivot géographique caucasien.**

Elle est à la croisée des stratégies énergétiques russes et occidentales. Avec l'appui des Européens et des Américains, la Géorgie cherche à sortir de la zone d'influence russe. Or la Russie n'entend pas perdre son hégémonie dans le Caucase. Ainsi le conflit russo-géorgien résulte de la volonté russe de contrôler les réseaux d'hydrocarbures caspiens en instrumentalisant les séparatismes en Géorgie.

### **1. Les hydrocarbures**

La Géorgie occupe une position stratégique dans le transport des hydrocarbures en permettant l'acheminement du pétrole et du gaz de la Caspienne vers la Turquie sans passer par les détroits, qui imposent des limitations dans le transport des hydrocarbures. Elle est de fait au cœur des stratégies d'approvisionnement en hydrocarbures de la Russie, de l'Europe et des États-Unis.

La première n'entend pas se faire concurrencer sur son monopole du transport des hydrocarbures caspiens, d'où une volonté de reprise de contrôle sur la Géorgie. Les seconds entendent limiter le monopole russe pour leur sécurité énergétique, d'où des affrontements inévitables.

Dès 2002, la Géorgie avec le soutien de l'Europe et des États-Unis a lancé la construction d'une route autre que via la Russie d'approvisionnement en hydrocarbures caspiens, l'oléoduc BTC (Bakou-Tbilissi-Ceyhan), suivi par le gazoduc (Bakou-Tbilissi-Erzurum). Elle présentait alors ce réseau (opérationnel depuis 2006) comme la garantie sécuritaire de la région. Or ce réseau constitue une concurrence sévère à la Russie, voire une rupture du monopole russe dans l'acheminement des hydrocarbures des pays de la Communauté des États indépendants. Aussi tente-t-elle de riposter avec son *Blue Stream*, opérationnel dès 2003, et avec le projet *South Stream* en développement, concurrent du projet européen NABUCCO. Mais on voit qu'une « guerre des pipelines » se dessine :

**La guerre d'Ossétie** a forcé les partenaires européen et américain de la Géorgie à réévaluer les risques sécuritaires de la région et leur stratégie de développement de ce que l'on appelle le corridor Est-Ouest.

La Géorgie n'étant plus considérée comme un pays stable, elle était doublement perdante : sa candidature à l'OTAN était repoussée et les perspectives de développement de ses réseaux étaient remises en cause. La Russie, pour sa part, a vu certes son emprise sur la région renforcée mais elle a perdu en crédibilité sur la scène internationale en ayant recours à la force.

Compte tenu des tenants et aboutissants du conflit russo-géorgien, il ne fait aucun doute que la Géorgie est un centre nodal d'un grand jeu caucasien.

## ***2. L'instrumentalisation des séparatismes***

La Géorgie est un État multiethnique : Géorgiens, Ossètes du Sud, Adjars, Abkhazes, Arméniens, Russes et Azéris. Les relations entre ces minorités et le pouvoir géorgien sont loin d'être toutes normalisées. Ce pays est en réalité une poudrière ethnique, utile sur l'échiquier politico-économique russe.

Depuis 1991, Moscou a toujours fait pression sur le gouvernement géorgien en tirant les fils des séparatismes.

À l'indépendance de la Géorgie en 1991, la montée du nationalisme géorgien a poussé les Adjars, les Abkhazes et les Ossètes à faire sécession.

Si le conflit en Adjarie s'est résolu sans trop de difficulté en 2004, il n'en va pas de même pour les autres, dont les nationalités sont appuyées par Moscou. Les médiations des années 1990 sous la supervision de l'ONU et sous l'égide de l'OSCE et de Moscou n'ont pas abouti.

La Russie a joué sur ces séparatismes pour infléchir la politique géorgienne. Ce faisant, elle a forcé la Géorgie à adhérer à la CEI.

En réponse à la politique géorgienne d'ouverture vers l'Occident, elle a distribué aux Abkhazes et aux Ossètes du Sud des passeports russes dès les années 2000.

Forte de la remise de ces documents officiels, la Russie se donnait de fait le droit d'intervenir sur ce territoire, pour « protéger » ses ressortissants si la Géorgie prenait le risque de porter atteinte à ces nouveaux nationaux russes.

Si en 2007 la Russie a finalement retiré ses forces stationnées en Géorgie pour les déployer dans les pays voisins, elle a laissé en place une mission d'observation dans les régions séparatistes et sous mandat CEI.

En somme, la Géorgie, comme la Russie affûtaient leurs armes et se préparaient à un conflit armé qui éclata en 2008.

Les visées occidentale, géorgienne et russe sur la région ont abouti à une impasse, dont il sera bien difficile de trouver une issue dans un proche avenir.

*Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France*

# L'analyse des crises économiques

## La notion de crise

La crise économique évoque un moment plus ou moins dramatique par ses conséquences : déferlement de l'inflation, recul de l'activité économique. Pour certains économistes, la crise est un moment du cycle où l'expansion laisse place au ralentissement de la croissance, voire à l'effondrement de la production. Pour d'autres, la crise représente une rupture majeure due à un choc mal ou pas du tout prévu.

La crise peut prendre diverses formes. Il en est ainsi de la **déflation**<sup>(1)</sup>, (baisse des prix, des salaires et de l'activité). La crise de 1929 en est le plus grave exemple : déclenchée à la suite d'un krach boursier aux États-Unis, elle a atteint une ampleur inégalée sans que l'économie américaine montre pendant longtemps une quelconque capacité à la reprise, et s'est étendue au niveau international. L'**hyper-inflation** constitue un autre type de crise : l'inflation se nourrit d'elle-même par la fuite devant la monnaie. L'hyper-inflation en Allemagne en 1922-1923 et en 1945-1948, ainsi que plus récemment en Amérique latine, a laissé de fortes traces.

La crise a souvent pour origine une bulle (écart cumulatif entre les prix observés de titres financiers, de l'immobilier, de devises et les prix d'équilibre). Les comportements moutonniers encouragent alors la spéculation et le dérapage des cours par rapport aux fondamentaux. La bulle éclate en krach avec le retournement des **anticipations**, lui-même dû, en règle générale, à la conjugaison de **causes structurelles** (cf. déficit extérieur américain et excédent extérieur chinois) et d'**éléments circonstanciels (subprimes aux USA)**. Les canaux de transmission des crises sont aujourd'hui assez bien identifiés : ils sont multiples et couvrent à la fois les variables réelles (production, demande, emploi) et les variables monétaires et financières (taux d'intérêt, taux de change), mais il est difficile d'appréhender la vitesse de cette transmission en économie ouverte car elle s'est accélérée avec la globalisation et la déréglementation. Les économies et les marchés sont devenus de plus en plus interdépendants dans l'expansion comme dans la crise.

## La crise actuelle

Elle se déroule en quatre actes :

- une *crise de liquidité* à partir d'août 2007 bloquant le marché interbancaire : les banques refusant de se prêter les unes aux autres dans la crainte de faillites résultant de la présence dans leurs bilans d'actifs toxiques (*subprimes*).
- une *crise de solvabilité* des banques entraînées par la faillite de la banque Lehman Brothers le 15 septembre 2008.

- une *crise réelle*, se superposant à la crise financière provoquant baisse de la production et des emplois aux 4<sup>e</sup> trimestre 2008 et 1<sup>er</sup> trimestre 2009.
- Une *sortie de crise*, caractérisée par une reprise de l'activité économique mais marquée par le problème de l'intensification de la dette des États, soit en raison de leurs excès passés, soit à la suite de leur prise en charge, en 2008-2009, de la dette privée née de la crise.

### La gestion des crises

Les autorités sont intervenues rapidement pour gérer la crise actuelle grâce :

- *au levier monétaire* : baisse des taux directeurs par les banques centrales pouvant aller jusqu'à la ZIRP (*zero interest policy*) et utilisation d'instruments non conventionnels (achats de titres privés et publics) aux USA notamment ;
- *au levier budgétaire* : plans de relance massifs aux USA et au Royaume-Uni, moins importants en Europe continentale en raison des stabilisateurs automatiques (prestations de chômage, entre autres) ;
- à la *stabilisation* des établissements financiers par différentes méthodes (création de *bad banks* organisant la vente des produits toxiques, nationalisation temporaire, recapitalisation...).

La gravité de la crise exige des actions visant à la prévention de crises futures grâce à l'amélioration des dispositifs prudentiels renforçant la supervision des banques et des marchés financiers. L'objectif du G20 est d'obtenir une coordination internationale de ces actions compte tenu du risque de globalisation des crises. Aux dispositifs prudentiels devraient s'ajouter des politiques évitant les niveaux d'endettement exagérés tels ceux développés principalement aux USA.

**La notion de crise s'applique aux variables réelles (retournement de la situation de la production et de l'emploi) ou monétaires (hyper-inflation) ou à la combinaison des deux types de variables (déflation). Les graves conséquences de la crise conduisent à développer les méthodes de son traitement et à organiser sa prévention.**

1. Attention à ne pas confondre cette situation avec celle dans laquelle apparaissent des pressions déflationnistes sans établissement d'une spirale déflationniste comme au Japon au cours de la décennie 1990-2000, ni surtout avec la désinflation qui est la baisse salutaire de taux d'inflation élevés (passage d'un taux d'inflation annuel de 13 % dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] en 1980 à la situation contemporaine de taux d'inflation fluctuant dans une zone de 2 à 3 % l'an).

# Dimension psychologique et dualisme de la stratégie

**La stratégie militaire comporte une composante matérielle et une composante intellectuelle. Le facteur psychologique occupe une place décisive et la prédominance du facteur matériel doit être relativisée.**

## Dimension psychologique de la stratégie

Une conséquence essentielle de la logique probabiliste a été clairement exposée par le général Beaufre. Dès lors que l'information n'est pas parfaite, l'un des éléments fondamentaux du calcul stratégique est l'évaluation des intentions et des capacités de l'adversaire. Il en résulte une place importante et souvent décisive du facteur psychologique.

La place de l'intuition est ici essentielle. Frédéric II disait qu'un bon général doit avoir de la chance. Il arrive un moment où, toutes les possibilités d'information étant épuisées, le chef n'a d'autre choix que de se fier à son propre jugement pour arrêter sa décision.

Cette dimension psychologique n'est pas limitée à la prise de décision, elle intervient aussi dans le dénouement de la guerre. La victoire dans la bataille résulte, le plus souvent, d'un **facteur matériel** : une armée encerclée est complètement détruite par la mort ou la captivité de ses hommes, une flotte est envoyée par le fond. Mais elle peut aussi découler d'un **facteur psychologique**, ce que le général Beaufre a résumé dans une formule provocante et excessive : « *On est vaincu lorsqu'on se reconnaît vaincu.* »

Napoléon a parfaitement saisi cette vérité : « *À la guerre, le moral et l'opinion sont plus de la moitié de la réalité.* » Il met en œuvre systématiquement ce que nous appelons aujourd'hui la **déception**.

Cette dimension psychologique est décisive dans la dissuasion, dont l'effectivité résulte plus d'une perception des risques courus et des réactions possibles de l'adversaire que de la réalité du rapport des forces matérielles. Les théories les plus récentes essaient de transposer cette maximisation de l'effet psychologique dans les stratégies d'action. La vogue des réflexions sur la coercition traduit le désir de parvenir au résultat recherché avec un minimum d'effets matériels, en réduisant l'ampleur des destructions causées, grâce aux progrès du ciblage. Mais l'imbrication des activités civiles et militaires est souvent si étroite que l'idée d'une guerre « *propre* », sans dommages collatéraux, reste hypothétique.

## Dualisme de la stratégie

Insister sur la dimension intellectuelle ou psychologique de la stratégie est nécessaire, à un moment où l'opinion dominante réduirait celle-ci à un processus purement technique. Mais cela ne signifie pas qu'il faille n'y voir qu'une opération se rapprochant de la méditation philosophique. La stratégie ne se « joue » pas dans le silence d'un cabinet, elle se développe dans le tumulte d'un conflit et le fracas des armes. La décision stratégique ne s'expose pas à une réfutation théorique, mais bien à une sanction pratique, qui peut se traduire par la destruction d'une armée, la perte d'une bataille, l'échec final d'une campagne, voire la ruine d'un État. Elle ne se construit donc pas dans le vide, mais avec une armée, définie comme étant toute formation, quels que soient son volume et sa composition, permettant de conduire une campagne sur un ou plusieurs théâtres d'opérations et d'obtenir des résultats de niveau stratégique.

La stratégie n'est pas seulement un processus intellectuel, elle est aussi affaire de moyens : elle détermine leur nature et leur emploi, mais elle est aussi déterminée par eux. Elle comporte, à la fois, une **composante intellectuelle**, avec l'action personnelle du stratège, et une **composante matérielle**, avec les moyens qu'il peut mettre en œuvre. « *L'art de la guerre a un besoin continuel de l'emploi combiné et du rapprochement immédiat de l'intelligence et de la force.* »<sup>(1)</sup>

Les auteurs classiques, de Sun Zi à Montecucculi, ont mis l'accent sur la première composante, parce que les moyens alors disponibles étaient relativement homogènes et que leur influence se faisait surtout sentir de manière quantitative, par le nombre. Clausewitz est l'un des premiers à avoir clairement exposé le développement de la composante matérielle, avec la croissance des effectifs, la diversification des moyens et la recherche de la destruction de l'ennemi. La révolution industrielle et technique a encore accru le poids relatif des moyens, au point que la composante matérielle est devenue prédominante et tend aujourd'hui à revendiquer l'exclusivité, comme le montre le discours sur la révolution dans les affaires militaires. Il s'agit là d'une déviation : le primat des moyens, à l'époque contemporaine, ne remet nullement en cause l'exigence d'une réflexion, tant sur les fins que sur les moyens, pour aboutir à une doctrine.

1. Colonel Carrion-Nisas, *Essai sur l'histoire générale de l'art militaire*, tome II, p. V.

## Les stoïciens

C'est cette même *ataraxie*, rencontrée chez Épicure, que nous retrouvons dans le stoïcisme (dont les représentants les plus connus sont Sénèque, Épictète et Marc Aurèle, aux deux premiers siècles ap. J.-C.). Sans doute ces deux écoles (épicurisme et stoïcisme) s'opposent-elles, les épicuriens refusant de soumettre toutes choses au destin : l'affirmation d'une déclinaison sans cause des atomes (*clinamen*), qui est à l'origine de la formation du monde, est une thèse cosmologique dont la finalité est métaphysique : il s'agit de mettre la liberté au commencement du monde (l'atome) pour la récupérer au niveau de l'homme. Mais, s'ils s'opposent ainsi sur le problème de la liberté, épicuriens et stoïciens se retrouvent dans leur commune volonté de procurer au sage une tranquillité de l'âme telle qu'aucun événement ne puisse venir la troubler.

### Un stoïcisme sans résignation

Comme pour l'épicurisme, il convient de prévenir tout contresens. L'attitude du sage *stoïcien* n'a qu'un rapport assez lâche avec cette attitude *stoïque* qu'un Alfred de Vigny, par exemple, a chantée dans *La Mort du loup*. Stoïque est celui qui *subit* le destin sans se plaindre, mais le sage stoïcien ne se contente pas de ne pas gémir – ce qui suppose une attitude de résignation –, il *coopère* avec le destin. C'est en ce sens qu'Épictète peut écrire (*Entretiens*, II, X. Pléiade, p. 903) : « *Si l'homme de bien pouvait prévoir l'avenir, il coopérerait lui-même à sa maladie, à sa mort, à sa mutilation – parce qu'il aurait conscience qu'en vertu de l'ordre universel cette tâche lui est assignée.* » Ou encore : « *Les pieds, s'ils avaient l'intelligence, tendraient à se couvrir de boue.* » L'événement est donc ici à la fois expliqué (destin) et justifié (providence). Il ne s'agit pas seulement de se plier à une nécessité inexorable, mais d'accueillir cette nécessité en reconnaissant en elle notre bien véritable. L'adage de Zénon, « *vivre conformément à la nature* », résume l'esprit de la pensée stoïcienne : l'homme, qui est une partie de la nature, doit connaître celle-ci afin d'y conformer son action – et c'est pourquoi la « physique » contient la « morale ».

### Être indifférent à l'inessentiel

La philosophie stoïcienne est la tentative la plus radicale qu'ait conçue la philosophie pour rendre à l'homme une totale autonomie. L'affirmation est paradoxale dans la mesure où les stoïciens, soumettant toutes

choses au destin, semblent faire de l'homme le jouet passif de volontés divines. Mais si les événements ne « dépendent pas de nous » (ce que les stoïciens nomment les « représentations »), le jugement que nous portons sur ces événements dépend totalement de nous (ce que les stoïciens nomment « l'assentiment ») – et c'est de ce jugement seul que dépend notre bonheur. Une image stoïcienne, celle du *tir à l'arc*, exprime cette distinction entre « ce qui dépend de nous » et « ce qui ne dépend pas de nous ». Atteindre ou non la cible est un but (*skopos*) qui ne dépend pas de moi – et qui est au fond *indifférent*. Aussi n'est-ce pas là la véritable fin (*télos*) du tir à l'arc. Cette fin (finalité), c'est la perfection de la visée, et celle-ci est entièrement du ressort de l'archer. Il dépend de lui de mettre tout son *soin* à bien viser, sans éprouver nul *souci* quant au fait d'atteindre ou non le but, c'est-à-dire la cible. Il en va ici comme dans le cas de *l'acteur* : nul ne choisit son rôle et celui-ci est en un sens indifférent (le bon acteur ne se fera donc nul souci à son sujet). Mais ce à quoi un bon acteur doit accorder tout son soin, ce qui dépend de lui, c'est de bien jouer le rôle qui lui est dévolu, quel que soit ce rôle. Ainsi en va-t-il de la vie : nous ne sommes pas maîtres des événements, nous ne choisissons pas ce que Sartre appellera la « situation », mais nous devons être maîtres de *l'usage* que nous faisons de ce qui nous arrive – c'est-à-dire de nous laisser, ou non, affecter par eux. Le bien et le mal ne sont donc pas dans les choses elles-mêmes (dans les événements qui nous arrivent), ils sont dans notre attitude à l'égard des choses. À l'opposé de l'arrogance contemporaine qui prétend changer le monde et la vie, la sagesse stoïcienne nous invite à changer notre attitude face à eux. C'est sa manière à elle de rendre à l'homme une absolue maîtrise sur sa destinée.

La pensée stoïcienne s'enracine dans une conception du temps qui affirme que seul le *présent* existe. Tout (vertu et bonheur) se joue au présent, et c'est la raison pour laquelle celui-ci doit être l'objet de tout notre « soin ». C'est en ce sens que Marc Aurèle peut écrire (II, 5, I) : « *À chaque heure, applique-toi de tout ton soin [...] à faire ce que tu as sur les bras.* »

Cet idéal stoïcien a suscité des critiques, dans la mesure même où il peut apparaître comme étant, pour l'homme, hors d'atteinte (Pascal) ou conduisant à l'inaction (Hegel), le tort des stoïciens étant d'avoir prétendu se libérer *du* monde, alors que la libération effective de l'homme est une libération *dans* le monde, par le travail et l'action.

# La sécurité des activités spatiales

## Les principales menaces – 2<sup>e</sup> partie

### **Le brouillage des liaisons montantes et descendantes**

Le brouillage constitue certainement l'une des menaces les plus sérieuses et les plus aisées à mettre en œuvre contre les satellites. Il nécessite le pointage vers le satellite d'antennes émettant sur la même fréquence pour la liaison montante et l'utilisation d'émetteurs de grande puissance pour la neutralisation de la liaison descendante.

De nombreux exemples de brouillage volontaire et involontaire ont été rencontrés dans le cadre de l'exploitation des satellites civils de télécommunications et lors d'opérations militaires récentes. La plupart sont des brouillages involontaires, mais leur multiplication récente préoccupe les opérateurs de satellites de télécommunications, qui ont créé un groupe de travail spécifique pour étudier ce phénomène et trouver les parades appropriées.

### **La destruction des stations sol de contrôle et de réception**

Cette menace constitue le moyen le plus simple de perturbation des systèmes spatiaux et s'apparente aux opérations de sabotage susceptibles d'être mises en œuvre contre toutes les installations civiles ou militaires. Elle peut facilement tenter des organisations terroristes et doit faire l'objet d'une grande vigilance. La parade la plus efficace pour assurer la continuité du service est évidemment de disposer d'installations sol en redondance « chaude ».

### **L'utilisation ou la prise de contrôle frauduleuses d'un satellite**

L'utilisation d'un satellite à l'insu de son exploitant concerne principalement le détournement d'un satellite de télécommunications pour la transmission de données. De récentes enquêtes ont révélé que de telles opérations avaient été tentées et probablement réussies par des cadres d'Al-Qaida en Afghanistan pour transmettre clandestinement des informations et réaliser des connexions Internet. On peut craindre que dans l'avenir la prise de contrôle de satellites ne tente des organisations terroristes puissantes. Dans le cas extrême de satellites entrant dans des systèmes totalement automatisés et informatisés, la prise de contrôle du satellite pourrait constituer un danger sérieux. De telles opérations nécessiteraient toutefois des moyens importants et des complicités chez l'opérateur ; elles semblent, heureusement à ce jour, n'avoir fait l'objet d'aucune tentative.

## **Explosion nucléaire à haute altitude**

Ce type d'explosion produit deux types d'effets :

- des rayonnements primaires (neutrons, rayons X et rayons gamma) émis dans toutes les directions qui affectent tout le milieu spatial ;
- une impulsion électromagnétique de forte intensité qui se propage vers la Terre sans effet sur le milieu spatial.

Cette menace pourrait être mise en œuvre avec des missiles balistiques et des charges nucléaires, même peu élaborés, par les puissances disposant de tels moyens. Elle serait susceptible de causer des nuisances graves à l'ensemble des satellites, quelle que soit leur appartenance.

Elle pourrait être le fait d'États voyous irresponsables ou d'organisations terroristes qui, profitant de la faiblesse de l'appareil d'État, auraient réussi à s'emparer de missiles nucléaires et des « clés » qui verrouillent leur mise en œuvre, ou éventuellement d'États belligérants en situation d'infériorité dans le cadre d'un conflit conventionnel.

Le recours par une puissance nucléaire à une telle action pour mettre fin à un conflit conventionnel mal engagé est peu vraisemblable. Une puissance nucléaire responsable fera jouer la dissuasion nucléaire et, comme cela s'est vérifié depuis que l'équilibre nucléaire existe, évitera de se laisser entraîner dans un conflit conventionnel de haute intensité.

En revanche les deux premières situations ne sauraient être exclues. Les dégâts seraient considérables, à la fois au niveau des moyens spatiaux insuffisamment protégés et pour toute la surface terrestre frappée par l'impulsion électromagnétique.

## **Autres menaces**

D'autres types de menaces sont susceptibles de se concrétiser dans l'avenir. Il s'agit en particulier de l'utilisation éventuelle de satellites anti-satellite (ASAT) capables de revêtir des formes multiples et de neutraliser ou de détruire des satellites en orbite sans production de débris.

De nouvelles menaces peuvent également apparaître si certains États décident de développer une composante spatiale contre les missiles balistiques, comme cela avait été envisagé dans l'Initiative de défense stratégique du président Reagan dans les années 1980. De tels dispositifs ne constitueraient pas une menace pour la sécurité dans l'espace proprement dite mais participeraient d'une certaine manière à une militarisation agressive de l'espace.

# La puissance aérienne et la protection des populations : les zones d'exclusion aérienne

**Il n'existe pas de définition communément acceptée à l'échelon international du concept de zone d'exclusion aérienne (ZEA) ou *no-fly zone*. Cette caractéristique tient au caractère empirique des ZEA, qui ont été établies dans les années 1990 pour répondre à des crises humanitaires mais qui n'ont pas réellement été théorisées. Sur les quatre ZEA créées jusqu'à aujourd'hui, on distingue celles qui ont été imposées par un État à un autre État, comme les ZEA établies par les États-Unis au sein de l'espace aérien irakien en 1991 et 1992, de celles qui ont été explicitement instaurées par une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies comme en Bosnie-Herzégovine en 1992 ou en Libye en 2011.**

La première ZEA est établie en Irak au nord du 36<sup>e</sup> parallèle pour protéger les populations civiles kurdes lors d'une violente répression engagée par l'armée irakienne. Sa création, cependant, n'est pas explicitement prévue par la résolution 688 votée, le 5 avril, par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui institue une mission d'assistance humanitaire – l'opération *Provide Comfort* – au profit de la population kurde. La ZEA est notifiée par les États-Unis à l'Irak, le lendemain du vote de la résolution, afin de protéger les avions chargés de parachuter des vivres et de soutenir les organisations humanitaires sur le terrain. La seconde ZEA est imposée à l'Irak par les Américains le 27 août 1992 pour répondre à la poursuite des violences à l'encontre des populations chiites. S'appuyant sur la résolution 688, les États-Unis interdisent tout vol irakien au sud du 32<sup>e</sup> parallèle. Cependant, contrairement à l'opération *Provide Comfort*, l'instauration d'une ZEA dans le Sud irakien ne s'accompagne pas d'une assistance humanitaire envers les populations chiites. L'opération *Southern Watch* apparaît dès lors, certes comme un moyen pour modérer la violence de la répression envers les populations civiles hostiles au pouvoir central, mais surtout comme un outil de pression sur le régime de Saddam Hussein qui tarde à se soumettre aux inspections de la commission de l'ONU chargée d'éliminer son programme de fabrication d'armes de destruction massive. En ex-Yougoslavie, la guerre, qui a d'abord éclaté en Croatie à l'été 1991, s'étend à la Bosnie au printemps 1992. Le

9 octobre suivant, pour mettre fin au bombardement des populations civiles bosniaques par l'aviation serbe et protéger les vols humanitaires à destination de Sarajevo, le Conseil de sécurité vote la résolution 781 qui interdit les vols militaires autres que ceux autorisés par les Nations unies dans l'espace aérien bosniaque. La surveillance de la ZEA est confiée aux avions AWACS de l'OTAN. Après l'enregistrement de très nombreuses violations par l'aviation serbe et le bombardement aérien de villes bosniaques, notamment celui de Gradacac en octobre 1992, le Conseil de sécurité autorise l'OTAN, par une résolution du 31 mars 1993, à « *employer tous les moyens nécessaires* » pour faire respecter la ZEA. C'est le début de l'opération *Deny Flight*, qui dure jusqu'en décembre 1995.

Pour chacune de ses trois ZEA, l'aviation alliée impose sans difficulté sa supériorité aérienne en abattant au besoin les avions surpris en infraction comme un *MiG-25* en décembre 1992 dans le Sud de l'Irak ou quatre *Galeb* serbes au-dessus de la Bosnie en février 1994. Elle répond également à des tirs sol-air en détruisant régulièrement des batteries de missiles ou en menant des raids contre des sites de défense aérienne qui menacent ses avions au cours de leurs patrouilles. Le 13 janvier 1993, les Américains, les Britanniques et les Français conduisent ainsi un raid sur des positions de la défense antiaérienne irakienne au sud du 32<sup>e</sup> parallèle. En Bosnie, l'aviation américaine attaque, le 23 novembre 1994, le site de SA-2 d'Otoka. Si ces opérations diminuent la menace pesant sur l'aviation alliée, elles ne réussissent pas à éradiquer complètement l'activité aérienne ennemie dans les ZEA, particulièrement en Bosnie où elle bénéficie d'un relief très découpé, d'une météo souvent favorable et de règles d'engagement très strictes. Celles-ci assurent par exemple une impunité presque complète aux hélicoptères, surtout après les mesures prises pour éviter la répétition d'un incident qui avait vu la destruction de deux *Blackhawk* américains par un *F-15C* en avril 1994 dans le Nord de l'Irak. Cependant, les ZEA ne permettent pas en soi de dissuader les forces adverses au sol de mener une offensive. En septembre 1996, l'armée irakienne pénètre au Kurdistan alors que les avions alliés patrouillent dans la ZEA. Les Bosno-Serbes s'emparent de Srebrenica en juillet 1995 sans que l'OTAN n'engage ses forces aériennes. Les ZEA facilitent, cependant, la conduite d'opérations de coercition comme *Deliberate Force* en août 1995, qui contraint les Serbes à signer les accords de Dayton, ou *Desert Fox* en décembre 1998, qui échoue toutefois à convaincre l'Irak de coopérer avec l'ONU.

# La Haute Cour de justice et la Cour de justice de la République

Depuis la Constitution de 1790, les régimes constitutionnels français prévoient une juridiction spéciale pour les crimes et délits de nature pénale commis par les membres du pouvoir exécutif – membres du Gouvernement et président de la République – et portant atteinte à la sûreté de l'État. Aujourd'hui, la Cour de justice de la République est chargée de juger les membres du Gouvernement, et la Haute Cour – qui succède à la Haute cour de justice – le président de la République.

## La Cour de justice de la République

La Cour de justice de la République a été créée en plus de la Haute Cour de justice de l'époque, lors de la révision constitutionnelle de 1993, suite à l'accumulation d'affaires politico-financières et à l'affaire du sang contaminé (1992). Elle comprend une commission des requêtes, une commission d'instruction et une formation de jugement : 15 juges dont 12 parlementaires (6 élus par l'Assemblée nationale et 6 par le Sénat), et 3 magistrats de la Cour de cassation dont l'un préside la Cour.

Elle est compétente pour juger les crimes et délits commis par les ministres (et ex-ministres) dans l'exercice de leurs fonctions, l'article 68-3 de la Constitution prévoyant que cette procédure s'applique rétroactivement aux faits commis avant son adoption.

L'action auprès de la Cour de justice de la République peut être engagée soit directement par le procureur général près la Cour de cassation, soit par un tiers, grâce à la déposition d'une plainte auprès de la commission des requêtes. La commission ordonne alors soit le classement de la procédure, soit sa transmission au procureur général près la Cour de cassation aux fins de saisine de la Cour de justice de la République.

Après la clôture des débats, la Cour de justice de la République vote sur chaque chef d'accusation à la majorité absolue par bulletins secrets, puis sur l'application de la peine infligée à l'accusé déclaré coupable. Son arrêt peut alors faire l'objet d'un pourvoi en cassation. Si l'arrêt est cassé, la Cour de justice doit être entièrement recomposée avant de pouvoir rejuger l'affaire.

## La Haute Cour

La Haute Cour de justice a été créée par les lois constitutionnelles de la III<sup>e</sup> République. Elle est devenue « *Haute Cour* » dans le cadre de la révision constitutionnelle du 23 février 2007.

La Haute Cour constitue **une instance de nature plus politique que réellement judiciaire**, dont l'article 68 de la Constitution définit le rôle :

– L'unique mission de la Haute Cour consiste à **prononcer la destitution du président de la République** en cas de « *manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat* ».

Néanmoins, il n'est spécifié ni la nature, ni la gravité du « manquement ». Dirigée par un président et deux vice-présidents, elle se compose uniquement de parlementaires. Elle comprend 24 juges titulaires et 12 juges suppléants, élus pour moitié parmi les députés par l'Assemblée nationale pour la durée de la législature, et pour moitié par le Sénat parmi les sénateurs pour une durée de trois ans.

Avant la révision constitutionnelle du 23 février 2007, le président de la République jouissait d'une irresponsabilité de principe, sauf en cas de haute trahison. Aujourd'hui, **l'article 67 de la Constitution** prévoit que le président de la République est irresponsable pour les actes accomplis en cette qualité sauf lorsque cela relève de la compétence de la Cour pénale internationale (art. 53-2) ou de la Haute Cour (art. 68 de la Constitution). Les actes accomplis avant le début du mandat ou qui n'ont pas de lien avec l'exercice du pouvoir ne peuvent être concernés par la justice pendant la durée du mandat. Mais, en contrepartie, les délais de prescription ou de forclusion sont suspendus. Les instances et les procédures reprendront un mois après la cessation des fonctions du président de la République.

En cas de manquement à ses devoirs, le président de la République peut être mis en accusation par voie de résolution déposée par un député ou un sénateur. Le bureau de l'assemblée concernée déclare alors la résolution recevable ou non. Cette résolution ainsi que la proposition de réunion de la Haute Cour sont ensuite votées par chacune des deux assemblées parlementaires à la majorité des deux tiers. L'instruction est conduite par une commission d'instruction composée de magistrats de carrière. La Haute Cour, présidée par le président de l'Assemblée nationale, statue alors dans un délai d'un mois sur la destitution du président de la République, toujours à la majorité des deux tiers de ses membres. En cas de jugement, la décision est rendue définitivement et en dernier ressort par vote à bulletins secrets. La compétence de la Haute Cour se limite au prononcé de la destitution du président de la République. À ce jour, cette procédure n'a encore jamais été mise en œuvre.

# La théorie du Tout ou la quête de l'unité du monde

**Depuis la découverte de la théorie de la relativité générale par Einstein, les physiciens n'ont cessé de chercher un cadre conceptuel unique pour tenter d'expliquer l'univers. La « théorie du Tout » permettrait de relier les quatre forces fondamentales de la physique – la gravitation, l'électromagnétisme et les forces nucléaires, faible (interactions nucléaires permettant au soleil de briller) et forte (conditions de haute énergie prévalant après le *Big Bang*) – en une seule théorie, capable de prédire l'ensemble des phénomènes physiques connus. Qualifiée de « théorie ultime », la théorie des cordes pourrait être celle qui embrassera la fameuse théorie unificatrice, dans la mesure où elle réunit les prévisions de la relativité générale, de la mécanique quantique et de la physique des particules.**

En 1919, Albert Einstein (1879-1955) achève sa théorie de la relativité générale, qui repose essentiellement sur une théorie de la gravitation. Puis, pendant plus de trente ans, s'appuyant notamment sur les travaux du mathématicien allemand Theodor Kaluza, il cherche, en vain, à unifier les deux forces connues à l'époque : la gravité et l'électromagnétisme. En 1924, Kaluza avait en effet réussi à introduire dans la théorie d'Einstein la composante électromagnétique en y ajoutant une quatrième dimension spatiale (la gravité et l'électromagnétisme résultant des oscillations de la même particule, le « graviton »). Par la suite, la découverte de la force nucléaire a considérablement enrichi les recherches.

Aujourd'hui, il existe une théorie électrofaible qui regroupe électromagnétisme et interaction faible (vérifiée expérimentalement) et une théorie grand-unifiée (ou modèle standard) qui unifie interaction forte et interaction électrofaible, encore en quête de confirmation expérimentale (on peut retrouver ces unifications en remontant le temps vers l'instant zéro du *Big Bang* jusqu'au mur de Planck<sup>(1)</sup>). Pour ce faire, l'accélérateur de particules du CERN à Genève, nommé « grand collisionneur de hadrons » (LHC) est chargé de recréer les conditions d'après le *Big Bang* pour identifier de nouvelles particules par le biais de collisions.

La quête de la théorie ultime est le fruit de la rencontre entre une modélisation très conceptuelle et l'expérimentation dans les domaines de la cosmologie et de la physique des particules. Parmi toutes les théories développées

depuis près d'un siècle, la **théorie des cordes** semble pouvoir apporter les meilleures réponses. Le travail de Strominger et Cumrun Vafa (1996) sur les trous noirs a déjà prouvé qu'elle permettait de décrire au moins certaines propriétés de l'Univers.

La théorie des cordes considère les objets les plus élémentaires comme des boucles unidimensionnelles, ou « cordes », en vibration. Toutes les particules connues seraient alors produites par les vibrations de ces cordes, dans un espace qui contiendrait plus de trois dimensions, à savoir neuf ou dix. Au départ, les théoriciens pensaient que les différents modes de vibration des cordes produisaient l'ensemble des particules. Mais dans les années 1990, ils ont découvert qu'il manquait des « objets » pour expliquer l'organisation et la dynamique des particules connues : ce qu'on appelle les « branes ». Ce sont des sortes de membranes qui s'étendent dans plusieurs dimensions de l'espace et peuvent piéger les particules et les forces, qui ne « ressentent » plus ce qu'il se passe dans les autres dimensions. Cette découverte a considérablement compliqué les recherches : la théorie des cordes peut engendrer de multiples modèles, en fonction des forces, des dimensions et des combinaisons de particules qui y sont impliquées. Elle ne permet donc pas de trouver une explication unique à l'existence des particules et des forces. Enfin, cette théorie montre une dernière limite : elle n'explique pas ce qui est à l'origine de la géométrie de l'Univers. Selon une hypothèse, il existerait des dimensions supplémentaires de l'espace, qui, compactées sur de très courtes distances et enroulées les unes sur les autres, formeraient une structure appelée « espace de Calabi-Yau ». Mais ces espaces existeraient *a priori* en très grand nombre et aucune théorie ne permettrait d'en choisir un en particulier.

Pour le moment, les recherches relatives à la théorie du Tout ont déjà permis d'améliorer la compréhension des principes physiques fondamentaux, notamment dans les domaines de la gravitation quantique et de la physique des particules. Ces recherches devraient aussi permettre d'approcher une théorie physique plus générale, capable de décrire une plus grande diversité de phénomènes.

1. Du nom du physicien Max Planck, il désigne la période de l'histoire de l'univers où ce dernier avait un âge de l'ordre du temps de Planck (le temps de Planck, également appelé échelle de Planck, est, en physique, une unité de temps qui fait partie du système des unités de Planck, notée tP.), à savoir environ  $10^{-44}$  secondes.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

---

# Rocroi

*« Restait cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, dont les gros bataillons serrés, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches, demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste en déroute et lançaient des feux de toutes parts. »*

Jacques-Bénigne Bossuet

Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, 2 mars 1687

Ce passage est célèbre par son rythme évoquant une machine de guerre inexorable et parce que Bossuet y exalte la victoire de Rocroi remportée le 19 mai 1643 par le jeune duc d'Enghien sur ces *tercios* espagnols réputés invincibles. Et, en effet, le héros de cette bataille longtemps incertaine est le cousin du jeune Louis XIV, Louis II de Bourbon, duc d'Enghien, et futur Grand Condé. Mais Rocroi n'est pas seulement une victoire française d'importance stratégique, elle marque également le retour triomphal de la cavalerie au combat.

## Comment vaincre la meilleure infanterie du monde ?

Au printemps 1643, l'Espagne lance une vaste offensive depuis les Pays-Bas contre la frontière nord du royaume de France. Une armée de près de 28 000 hommes commandée par don Francisco de Melo met le siège devant Rocroi, dernière place sur la route de Paris par la vallée de l'Oise. Le 18 mai 1643, le duc d'Enghien, qui mène les troupes françaises, se porte au secours de la ville, espérant qu'une victoire lui donnerait de l'influence à la Cour après le décès récent de Louis XIII.

Enghien dirige 6 000 cavaliers et 17 000 soldats et il est secondé par de bons capitaines, plus âgés que lui. La Ferté-Senneterre commande la cavalerie placée à l'aile gauche. À l'aile droite, on trouve les escadrons de Gassion. Au centre se trouvent les bataillons d'infanterie lourde commandée par d'Espenan, flanqués sur leur droite du régiment de Picardie et sur leur gauche du régiment de Piémont, avec le maréchal de L'Hospital. Un peu en arrière, se tient la réserve avec Sirot et ses régiments suisses. L'armée espagnole, plus nombreuse, plus composite aussi, adopte une disposition semblable. 9 000 cavaliers sont répartis aux deux ailes, cavalerie de Flandres à gauche sous Albuquerque, cavalerie d'Alsace à droite sous d'Isembourg. L'infanterie espagnole, soit 18 000 hommes, est au centre, Espagnols, Italiens et Bourguignons en première ligne, Wallons en deuxième ligne et Allemands en réserve.

Dans l'après-midi du 18 mai, les canons se font entendre, L'Hospital envoie contre l'aile droite de Melo les régiments de Piémont et de Rambures, mais les Français doivent se replier alors que la nuit tombe.

## Cavalerie française contre *tercios*

Au petit jour, le régiment de Picardie surprend un millier d'Espagnols embusqués depuis la veille dans un petit bois en face de l'aile droite française. La voie est libre : Gassion et Enghien attaquent alors l'aile gauche espagnole et Gassion met en déroute la cavalerie de Flandres, alors que sur l'aile gauche française la cavalerie de La Ferté échoue dans sa charge à cause d'une manœuvre trop précipitée. Les *tercios* attaquent alors le centre français qui recule jusqu'à ce que Sirot parvienne à galvaniser les cavaliers de La Ferté et à stopper la retraite de l'infanterie française. Enghien a vu le danger : il concentre ses troupes contre le centre espagnol en se portant au secours de son infanterie, culbute les *tercios* wallons et italiens, et disperse la cavalerie d'Isembourg.

Les derniers *tercios* se regroupent et Enghien, malgré trois charges furieuses à la tête de la cavalerie, ne parvient pas à les entamer. Enfin, le retour de Gassion et de ses escadrons sur le champ de bataille est décisif : harcelés de tous côtés, les Espagnols doivent se rendre.

Le duc d'Enghien à  
la bataille de Rocroi



DR

## Le retour de la cavalerie

Rocroi représente plus qu'une victoire française dans la guerre de Trente Ans : elle révèle l'efficacité retrouvée de la cavalerie face aux *tercios* espagnols. Depuis l'échec du siège de Thionville (juin 1639) où la cavalerie est humiliée et moquée par les pamphlets, on l'accuse de constituer une armée autonome au sein de l'armée royale. Par ailleurs, les exigences techniques et tactiques de la guerre et notamment le développement de l'armée à feu qui perce les cuirasses font que l'on ne sait plus utiliser la cavalerie et que l'on relègue souvent les cavaliers au rang d'auxiliaires des fantassins, à peine chargés d'éclairer les armées en marche.

Pourtant, avant Rocroi, la cavalerie revient en force sur les champs de bataille européens. Le roi de Suède Gustave-Adolphe remet en effet à l'honneur la charge au galop au cours des années 1630 et, à Rocroi, les troupes montées de Gassion contribuent largement à la victoire finale. À lire Cervantès, Rocroi marque donc le retour inattendu de la cavalerie, dont le succès ne se démentira pas avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La victoire obtenue en rase campagne sauve la ville de Rocroi, dont le siège est levé. Mais surtout, en une journée, un jeune prince de 21 ans a fait la preuve de ses qualités de chef de guerre : le duc d'Enghien a mis en déroute une infanterie qui passait pour invincible.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

Lieutenant (R) Jean-Marc Albert  
Agrégé d'histoire

# La démocratie

**La démocratie est d'abord un régime politique aux traits distinctifs. En raison de la position centrale du politique dans les affaires humaines, elle imprime sa marque à la société tout entière.**

La démocratie est d'abord et avant tout un régime politique, c'est-à-dire une certaine manière de régler les relations de pouvoir entre acteurs d'une politique. Comme elles se nouent dans tous les secteurs de la vie en société, jusque dans le ménage et dans le couple, le mode démocratique du pouvoir finit par imprégner la politique dans son intégralité et par donner à une société des traits distinctifs.

En tant que régime politique, la démocratie a pour principe fondateur l'enracinement du pouvoir dans ceux qui obéissent et qui consentent à le faire par un calcul rationnel. Toute position de pouvoir doit être justifiée par des considérations d'efficacité, pourvue par des procédures de délégation aux plus compétents et maintenue dans le contrôle des délégués. Ce principe originel est traduit dans quatre principes régulateurs. Le premier est l'attribution de la souveraineté à l'individu, siège de toute délégation légitime de pouvoir. À ce titre, un délégué est identique à un déléguant, sinon certains détiendraient sur les autres un pouvoir non délégué, ce qui serait contredire le principe. C'est pourquoi la démocratie ne saurait reconnaître aucune distinction légale entre les citoyens. L'identité ne doit pas être confondue avec l'égalité, qui désigne le rapport entre les parts de pouvoir, de prestige et de richesses distribuées entre les individus. La justice distributive n'exige pas l'égalité, ni, en conséquence, la démocratie.

Le deuxième principe définit des libertés, par lesquelles la souveraineté est exercée effectivement. Les libertés d'opinion, d'expression, d'association, de conscience, d'initiative... sont des manifestations de la souveraineté et sont donc incluses dans la définition même du citoyen. Le troisième principe énonce que la souveraineté et les libertés sont exercées au service des objectifs visés par les citoyens. La démocratie rejoint ainsi la distinction du public et du privé. Elle pose que la politique, étant consacrée au bien commun, est l'affaire de tous et de chacun, mais que tout le reste, individuel ou collectif, ne la regarde pas et doit être confié à la discrétion libre des individus. En particulier, tout ce qui concerne les fins dernières et leurs interprétations séculières

ou religieuses, relève de la conscience et de la responsabilité de chacun. C'est pourquoi la démocratie prône la laïcité, entendue comme la séparation de l'Église et de l'État, à ne pas confondre avec la sécularisation, qui désigne l'abstention de toute croyance et pratique religieuses. Le quatrième principe définit la démocratie comme un régime mixte. En effet, elle est « démocratique », en inscrivant la souveraineté dans chaque membre de la politique et en tenant que tous les individus souverains sont identiques en tant que tels. Elle est « aristocratique », en justifiant toute délégation de pouvoir par la compétence mise au service d'entreprises collectives. Elle est « monarchique », en assurant une direction unique à toute entreprise.

En tant que société, la démocratie étend à tous les départements de la vie en société ses principes fondateurs et leurs conséquences. La liberté d'opinion et d'expression fait que tout se dit sur n'importe quoi, dont résulte une cacophonie dominée par des modes et des mouvements d'opinion. Mais, à l'échelle des décennies, un tri s'effectue entre les opinions, et la vérité peut se faire jour. La liberté d'initiative suscite des entreprises dans tous les domaines, raisonnables ou extravagantes. Elles donnent l'impression du désordre et du gaspillage, mais, avec le temps, l'efficacité et la rationalité s'imposent. Les relations nouées entre les acteurs deviennent contractuelles, car le principe de la délégation de pouvoir est contractuel. Toute association, y compris le couple, le ménage et la famille, devient une société à responsabilité limitée, ce qui rend les liens fragiles et éphémères. Ils ne disparaissent pas, mais se renouvellent et se diversifient, de telle sorte que chacun devient un nœud dans un maillage complexe et changeant. La vie individuelle en devient plus incertaine, mais aussi plus riche.

Tous ces traits, et d'autres encore, convergent vers l'idée que le principe fondamental de régulation des sociétés démocratiques est la procédure par essais, échecs, tris. Elle explique les trois caractères les plus marquants de toute expérience démocratique, en particulier à l'époque moderne depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Le premier ressort dans le court terme, marqué par les essais et les échecs, qui donnent à la vie démocratique toutes les apparences du chaos et de l'inefficacité. Le deuxième s'impose à moyen terme, qui souligne le tri des solutions les plus efficaces et ordonne le chaos en un ordre durable et efficient. Le troisième éclate à long terme, où il est établi que la démocratie moderne a soutenu et favorisé la phase de créativité la plus marquée de toute l'histoire humaine.

# Les devoirs - Les vertus cardinales

**Quatre vertus guidant l'agir sont dites cardinales, car elles sont indispensables à la réussite de toute entreprise humaine dans tous les ordres d'activité. Ce sont l'esprit de justice, la prudence, l'esprit de justesse et la fermeté.**

Vivre humainement, c'est mobiliser la sensibilité, l'intelligence et la volonté au service des problèmes humains et de leur résolution et agir en vue du bien avec les secours du faire et du connaître. La liste, classique en Europe, des vertus cardinales retient la justice, la prudence, la tempérance et la force. De fait, en se concentrant sur l'agir et en recherchant les vertus indispensables à sa réussite, on retrouve ces quatre constellations vertueuses, repérables, au demeurant, dans toutes les traditions éthiques.

La justice devient une vertu, en tant que l'acteur juste agit envers autrui dans un esprit de justice. La justice n'est pas une vertu, mais une fin de l'homme et la fin du politique, avec la paix. Aristote distingue la justice générale ou loi, la justice particulière ou droit, distribuée en justice contractuelle, distributive, punitive et corrective, et l'équité, qui consiste à tenir compte des cas particuliers et des circonstances, pour dépasser les rigueurs de la loi et du droit dans le sens d'une plus grande justice. L'esprit de justice est la vertu qui régit les attitudes des acteurs politiques envers les lois, les pousse à faire en sorte que chacun reçoive le sien et les exhorte à l'équité.

Mais, si la justice est une fin politique, l'esprit de justice déborde de loin le politique, pour s'appliquer à tout autrui, avec qui on entre en contact et interagit : les embryons, les enfants, les vieillards, les amis, les conjoints, les concitoyens, les voisins, les générations futures, mais aussi Dieu et les dieux, les morts et les ancêtres, le monde animal et végétal, le règne physique représenté par la Terre... L'esprit de justice s'applique à tous, mais il ne peut s'exercer que si la justice trouve un contenu concret en chaque occurrence, ce qui n'est possible qu'en en référant aux fins de l'homme et à la rationalité des ordres qui les servent. Les réponses ne figurent dans aucun registre exhaustif et définitif, mais doivent être perpétuellement réinventées.

La prudence est la vertu de l'agir par excellence. Agir humainement, c'est viser des objectifs flous avec des moyens peu fiables, en évoluant dans des contextes incertains et dans l'ignorance des conséquences. Les objectifs sont flous, car, si les fins sont claires et distinctes, elles sont aussi générales et abstraites, alors que l'agir ne connaît que des singularités et des buts concrets, non pas la sécurité qui assure la paix, mais comment tenir telle position à tel moment. Les moyens sont peu fiables, parce que complexes, trompeurs, défaillants, insuffisants... Les contextes sont incertains, car ils fluctuent en permanence et ne sont pas susceptibles d'être connus de manière exhaustive. Les conséquences sont imprévisibles, car l'avenir est ouvert et insaisissable. La prudence consiste à tenir compte de toutes ces considérations, pour peser le pour et le contre et parvenir à une décision qui réserve les plus grandes chances de réussite en termes de finalité.

Le juste milieu est l'objectif favorisé par une vertu qui pourrait s'appeler l'esprit de justesse. Aristote définissait la vertu comme la mesure à tenir entre le trop et le pas assez, par exemple le courage tendu entre la lâcheté et la témérité. L'esprit de justesse est la vertu de toutes les vertus, en ce qu'elle recherche en tout un juste milieu entre un excès et un défaut. On pourrait encore exprimer la même idée, en avançant que cette vertu centrale a pour objectif constant le point d'équilibre, qui permet d'espérer, en chaque circonstance et occurrence, obtenir le résultat le plus favorable à telle fin et à l'ensemble orienté des fins.

La fermeté est tout aussi indispensable à l'agir. L'esprit de justice et de justesse et la prudence demeurent impuissantes si la volonté ne demeure pas ferme dans ses résolutions et constante dans les efforts déployés. Or, elle est menacée de toutes parts, par les échecs, les réactions hostiles, les déconvenues, les trahisons, les désillusions, la fatigue, l'épuisement. Plus profondément et plus gravement, l'existence humaine est un combat quotidien toujours recommencé, ce qui doit induire un sentiment de « à quoi bon ? ». Mais la volonté ne peut devenir ferme qu'avec le soutien de la sensibilité, qui la fournit en énergie, et celui de l'intelligence, qui l'éclaire sur les embûches et les issues. Aussi bien, la fermeté comme vertu vérifie la thèse d'Aristote, en ce qu'elle vise un point d'équilibre délicat et subtil entre l'obstination et la démission.

# Le classicisme français au XVII<sup>e</sup> siècle

Voltaire appelait *le siècle de Louis XIV* le courant littéraire français qui se donnait comme idéal l'imitation des auteurs gréco-latins, surnommés pompeusement *les Anciens*. Pour se souvenir de ces auteurs, les vieux professeurs de français avaient coutume de réciter ce petit poème à leurs élèves : « *La Racine de La Bruyère Boit-l'eau de La Fontaine Molière, sur laquelle est perchée une Corneille de Bossuet appartenant à M<sup>me</sup> de Sévigné.* »

## L'idéal classique

Au XVII<sup>e</sup> siècle, *l'honnête homme* se doit de posséder la seule vraie noblesse, celle du cœur. L'écrivain classique est un *honnête homme*, qui doit remplir un double but : plaire aux honnêtes gens et les instruire. En effet, il est interdit de diffamer la religion, les mœurs ou les affaires d'État. Louis XIV protège les écrivains en leur distribuant des rentes ou des bourses, mais les imprimeurs doivent recevoir une autorisation du chancelier du Roi avant de pouvoir éditer un livre. À cette époque écrire, de même que peindre, dessiner ou sculpter, s'apprend par un enseignement strict qui respecte des règles définies par les auteurs de l'Antiquité. Ainsi la tragédie classique doit respecter trois unités : le lieu, l'action et le temps. À cette cohésion, s'ajoute une composition formelle puisqu'une tragédie comporte cinq actes, écrits en alexandrins. Une pièce ne représente obligatoirement que des événements qui se déroulent dans une journée, et un roman sur un an. Sur scène, pas de fantaisie ni d'excentricité, tout doit paraître vraisemblable et rien ne doit choquer le spectateur.



Nicolas Boileau.

DR

## La tragédie et la comédie

Toutefois, ces règles strictes n'empêchent pas les auteurs d'affirmer leur différence. Ainsi, bien loin des héros grecs, **Corneille** dans le *Cid* transporte son lecteur en Espagne avec des envolées lyriques qui font oublier la régularité des phrases rédigées en alexandrins. **Racine**, dans *Phèdre*, nous invite à la passion des sentiments, où les personnages sont toujours emportés par l'amour qui bouscule tout et conduit à la fin tragique des héros. **Molière** dé-

sire, dans ses comédies, « *peindre d'après nature les mœurs contemporaines* » de la Cour, de la bourgeoisie parisienne ou provinciale. En 1664, il devient le *fournisseur des divertissements royaux*, mais lorsqu'il dénonce les excès des ligues religieuses dans *Tartuffe* ou de la fausse dévotion, dans *Dom Juan* et *Le Misanthrope*, il s'attire les foudres du clergé qui obtient du roi que ces pièces se jouent en privé. Molière rédige alors des comédies d'intrigue, *Les Fourberies de Scapin* ou *L'Avare*, où les situations cocasses s'entremêlent et emportent le spectateur dans un magnifique tourbillon.

## La peinture des mœurs

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la fable et la satire, oubliées depuis les empereurs romains, trouvent un nouveau public à la cour de Versailles. **Boileau**, qui s'inspire de l'écrivain romain Juvénal, publie des *Satires* qui brocardent les travers de la société et n'hésite pas à traiter de « *lamentables* » les écrits de certains de ses contemporains.

Dans la préface des *Fables*, **La Fontaine** affirme : « *Je me sers des animaux pour instruire les hommes. Je tâche d'y tourner le vice en ridicule, ne pouvant l'attaquer avec les bras d'Hercule.* » À l'instar de **Charles Perrault**, il ne cache pas l'influence de l'auteur de la Grèce antique, Ésope : « *Je chante les héros dont Ésope est le père, troupe de qui l'histoire, encore que mensongère, contient des vérités qui servent de leçons* ». Mais petit à petit il s'affranchit de son modèle pour rédiger des petits contes où de nombreux personnages apparaissent comme dans *Le Marchand*, *Le Gentilhomme*, *Le Pâtre et le Fils de roi*.

Loin de la fable ou de la satire, certains auteurs se consacrent à la rédaction de chroniques qui relatent les événements politiques du Royaume ou la vie de la Cour. **Madame de Sévigné** s'est fait une spécialité de ce genre littéraire. Outre son aspect historique, elle insère dans son récit une description bucolique de la nature, qui tranche avec l'histoire officielle. Plus acerbe, **La Bruyère**, dans *Les Caractères*, s'attache à peindre son contemporain qui « *peut regarder à loisir ce portrait que j'ai fait de lui d'après nature et, s'il se connaît quelques-uns des défauts que je touche, s'en corriger* ». Dans son récit s'animent les personnages de la Cour, leurs costumes, leurs manies, leurs petits mots qui rendent si vivants ces hommes du passé.

La littérature classique impose des règles strictes de rédaction. Les écrivains du siècle suivant s'efforceront de briser ce carcan en donnant une place centrale à l'émotion ou aux sentiments.

# Le château de Versailles : la monarchie mise en scène

**Louis XIV est un roi bâtisseur qui tout au long de son règne sème sur son royaume des constructions qui participent à sa gloire : les Invalides, le pont Royal ou la place Vendôme. À Versailles, malgré de nombreuses difficultés, il décide de transformer un ancien relais de chasse de son père en un gigantesque château afin d'affirmer sa toute-puissance et d'affranchir la monarchie des humeurs de la foule parisienne et des complots de la Cour.**

## L'architecture au service de l'absolutisme

Le roi fait appel aux plus grands architectes et décorateurs de l'époque, dont il a pu apprécier le travail à Vaux-le-Vicomte, pour construire un ensemble architectural au service de sa gloire. En effet, à Versailles les bâtiments sont disposés selon l'axe décrit par la course du Soleil devenu emblème royal. Au centre de cette géométrie, se trouve la chambre du roi vers laquelle tout converge : au levant, les rues de la nouvelle ville, et au couchant, les allées du jardin. Les lignes droites et la parfaite symétrie des constructions suggèrent l'ordre, la discipline, la rigueur et l'équilibre.

Mais les contraintes financières imposent d'étaler les travaux tout au long du règne. Ainsi, de 1661 à 1666, l'architecte Le Vau entame une première tranche de travaux qui enveloppe l'ancien château afin de le transformer en un palais italien, dont le toit est masqué par des balustrades et dont la façade blanche rappelle un décor de théâtre. De 1666 à 1684, trois corps de bâtiments sont ajoutés par Jules Hardouin-Mansart. Louis XIV fait aussi aménager les *Grands Appartements* du roi et de la reine ainsi que la galerie des Glaces.

## La galerie des Glaces

Le roi et 3 000 courtisans et ministres s'installent en 1682 à Versailles dans un bâtiment inachevé de 60 000 m<sup>2</sup> et de 2 000 pièces. Dans ce nouveau château, le roi impose à la Cour un cérémonial strict. Pour servir cette nouvelle étiquette, Mansart dessine une galerie dont les murs sont recouverts de marbres, de stucs dorés et de 357 miroirs qui reflètent la lumière des 17 baies vitrées. Au plafond, le Premier peintre du roi, Le Brun, compose des fresques en trompe-l'œil qui évoquent les faits importants des premières années du règne : les réformes administratives royales (*Réformation de la justice*, 1667, *l'Ordre est rétabli dans les finances*, 1662) ou les victoires en Hollande. Racine, promu historiographe royal, est chargé de donner des titres à ces fresques qui s'ordonnent autour d'une grande peinture centrale : *Le Roi gouverne par lui-*

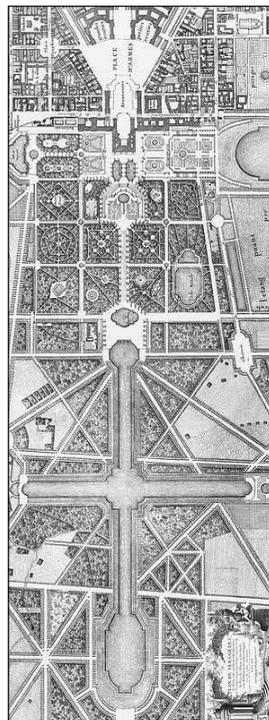
*même*. Sur ce tableau le roi, vêtu comme un empereur romain, tient dans sa main droite le timon de l'État. Les trois Grâces, auprès de lui, rappellent les dons que le Ciel lui a accordés. Le visage du roi se reflète dans le bouclier de la déesse Minerve. Le Brun réunit ici le symbole de la Prudence (le miroir) à la déesse tutélaire de cette vertu, Minerve.

### Le Notre invente le jardin à la française

Dans ses *Mémoires*, Saint-Simon s'apitoie : « Versailles, lieu ingrat, triste, sans vue, sans bois, sans eaux, sans terre, parce que tout est sable mouvant et marécage. » Le Nôtre, Premier jardinier du roi depuis 1645, transforme pourtant cet espace en un magnifique jardin. Pour cela, 35 000 ouvriers et soldats sont mobilisés pour creuser un canal, en forme de croix, long de 1,8 kilomètre, 55 bassins, alimentés par 35 kilomètres de canalisations. Des chariots transportent des tonnes de terre et des arbres venus de toute la France. Le Nôtre s'inspire des jardins italiens pour composer des parterres géométriques de végétaux et des parterres d'eau en trompe-l'œil qui s'ouvrent sur des vastes perspectives. Ainsi, depuis la terrasse du château, le canal semble embrasser l'horizon. Les 800 hectares du parc s'organisent symétriquement autour d'un grand axe central, le *Tapis vert*, qui se prolonge avec le *Grand Canal*. De chaque côté de cet axe, le jardinier dessine 14 bosquets aux thèmes variés construits comme des labyrinthes, où le roi et ses courtisans trouvent un peu d'intimité. Ils accueillent aussi les fêtes royales mises en musique par Lully, comme le *Bosquet des Rocailles*, dans lequel le roi aime à danser au son d'une cascade qui ruisselle sur des pierres importées d'Afrique.

Pour servir la grandeur de Louis XIV, Le Brun dessine pour ce parc une statuare dont le thème central est le triomphe d'Apollon ou la victoire des dieux antiques sur les rébellions. Ainsi, une fontaine représente Encelade – qui défia les Dieux –, écrasé par des blocs de pierre ; dans une autre, Latone, mère d'Apollon, transforme les paysans de Lycie en grenouilles.

En 1682, Versailles devient le centre du pouvoir où le Roi met en scène la toute-puissance de la monarchie française. Depuis cette date, le château subira selon les modes et les goûts des rois d'incessantes transformations.



Plan du domaine de Versailles, 1746.

DR

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

### De la déformation populaire

« Elle va se mettre sur son **trente et un**. Il est possible que tante Léo l'oblige à se maquiller et à sortir les fourrures de la penderie. » Cocteau, *Parents*, 1938.

Quiconque s'interroge sur l'origine bien obscure de l'expression « se mettre sur son trente et un » se fait des nœuds cérébraux pour trouver la lumière. La tradition impose que le soir du 31 décembre, jour de basculement vers la nouvelle année, les habits de fête soient revêtus. Voilà le lien avec « se mettre sur son trente et un ». Horreur, malheur, l'explication est ailleurs.

D'autres ont pu croire que la raison fondamentale était le fait qu'on dépassait les trente jours habituels du mois d'où quelques formules tardives (1867) telles « se mettre sur son trente-six » ou bien encore « se mettre sur son trente-deux ». Que nenni. Telle n'est toujours pas l'explication.

« Trente et un » est tout simplement la déformation populaire de « trentain », unité de mesure qui certes pour les âmes pieuses désigne une série de trente messes dites en mémoire d'un défunt, mais qui dans le cas présent définit aussi un drap de luxe dont la chaîne était constituée de trente centaines de fils, le nombre de fils déterminant la qualité du tissu. Au même titre que le trentain, existèrent le trente-deuxains ou bien encore le trente-sixains.

Ainsi, s'habiller de très belle manière se disait « se mettre sur son trentain », expression qui avec le temps s'est transformée en « se mettre sur son trente et un ».

« Vous mettrez des bottines vernies ? Mais vous aurez l'air d'un étudiant sur son **trente-deux**. » Goncourt, *Journal*, 1885.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

# Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros,  
chef d'état-major de l'armée de l'air

**Gilles Lemoine**, *général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

**Jean Tulard**, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

**Jean Baechler**, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

**André Lewin**, *ambassadeur de France.*

**Denise Flouzat**, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

**Jean-Pierre Zarader**, *agrégé de philosophie.*

**Jean-Yves Daniel**, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

**Patrick-Louis Hubert**, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

**Patrick Facon**, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

**François Pernot**, *maître de conférences en histoire moderne.*

**Hervé Coutau-Bégarie**, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

**Alain Bévillard**, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

**Pierre Demeulenaere**, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*

# Rendez-nous visite, connectez-vous, et faites-nous part de vos commentaires !



- Actualité du CESA >
- Médiathèque >
- Découverte**
- Biographie du directeur >
- Historique >
- Missions >
- Organisation >
- Implantation >
- Réflexions**
- Publications >
- Outils de recherche >
- Textes de référence >
- Manifestations**
- Colloques >
- Prix de l'armée de l'air >
- Prochaines manifestations >
- Enseignement**
- CEMS Air >
- Carnets du temps >
- Question'Air >
- Tour d'Horizon >

>> Nous rendre visite / Inscription / Contact

>> Accueil / Enseignement /

## Carnets du temps

66 ARTS

### Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn (1606-1669)

Passionné par l'art de grands maîtres tels que Raphaël, Léonard de Vinci, Palma Vecchio, Mantegna, Le Corneille ou Giorgione, le jeune Hollandais étudie très tôt et de manière assidue l'ensemble de leurs œuvres. La nature devient alors son guide, car pour lui, la représentation de la réalité est la condition essentielle à la naissance d'un chef-d'œuvre. Formé par des adeptes du Caravage, en contact avec Rubens, l'artiste apprend à jouer dans ses tableaux de l'ombre et de la lumière. Grand dessinateur, modelleur et coloriste, il réalise des œuvres remarquables, devant même dès 1634 un portrait très en vogue. Son usage des couleurs, qui tend de façon étonnante l'impulsion d'espace et de profondeur<sup>1</sup>, et son traitement de la lumière sont particulièrement appréciés. Mais, peu à peu, ses finances se dégradent et sa peinture cesse de se vendre au profit des « châtelines » installées en Italie. Il aura produit durant sa vie, chose rare, une centaine d'autoportraits.

Né à Leide, Rembrandt est très vite attiré par la peinture. Sa famille favorise alors chez un père, le peintre Jacobus van Swanenburg, où il reste trois ans avant de poursuivre ses études chez Pieter Lastman à Amsterdam et de revenir à la maison paternelle pour fonder un atelier. En 1621, il se lie avec la capitale, où il assure de nombreux élèves dont certains deviendront célèbres comme Pieter Paul Rubens ou Gerbrand van den Eeckhout. Très dépensier, il se retrouve, après la mort de sa femme Saskia, exilé et mis en faillite par ses créanciers. Bien qu'il considère comme chrétien, profondément mais aussi comme un peintre méprisé de « fini », il connaît la misère, la marginalité et la médiocrité. Jusqu'à bout, il poursuivra son travail mais ses tableaux ne retrouveront leur succès qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Tout au long de sa vie, Rembrandt se représente à travers ses portraits, dessinant gravures, continuant une véritable œuvre autobiographique, moyen de son œuvre artistique. Ainsi, il prend des expressions quasi clownesques, s'amusant à reproduire ses émotions, comme dans *Autoportrait aux yeux écarquillés* (1630). *Portrait à l'agapite de sa sœur*, il se pose en élève gentilhomme, exposant sans cesse de reconnaissance aux yeux du monde / *Autoportrait, âgé de 34 ans* (1640). Il souligne que son art ne soit pas reconnu aux Pays-Bas au même titre que la poésie et expose l'image de lui dans il se sent déçu. Plus à l'aise, ses traits se relâchent et ses idées se créent : il se ré-

Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn... 27

que rien et exprime le passage du temps avec une sincérité incomparable. À la fin de sa vie, on le voit religieux (*Autoportrait en Agapite*, 1641), s'arrêter pour une heure de plus en plus soignée. Dans l'humilité et la simplicité, son regard devient sage puis résigné. Mais son visage, même brouillé à gros traits, reste toujours autant *Rembrandt* ou *Zeevaarder*, 1642.

Les portraits de Rembrandt nous révèlent deux écrivains qu'il s'est appliqué à transmettre par l'intermédiaire du cœur et du cerveau, entre esprit de soi et esprit cristallin. Il savait manier avec intelligence couleur brute et maîtriser l'émotion. Plus tard, Victor Hugo dira même de l'artiste qu'il peinait avec une palette « habillée de soleil ».

Chez Rembrandt, explique l'histoire de l'art Wim Schure, il n'y a pas d'histoire ou de possible échappée, l'espace se remue sur le sujet et s'ouvre aux spectateurs. Les surfaces grisonnées, les touches vives et l'émotion d'attachement participent à solliciter le regard sans chercher à le séduire par l'éblouissement. À travers ses autoportraits, Rembrandt nous habreton simplement, en tant que conscience individuelle créatrice grâce à la réalisation de son art, aller à la rencontre d'une autre conscience individuelle : le « Chien-Leslie ». Le spectateur. Au double les « cabotages spectaculaires », l'artiste décide sa démarche picturale, comme l'on sait fait Titien, mais plus tard Caravaggio ou Manet, pour lesquels le geste doit composer son image. Avec le temps, la touche devient encore davantage la voie qu'il souhaite entre son regard indécis (*Autoportrait à 62 ans*, 1669) ou préparer sa disparition du monde visible.

Inspiré par la réussite de Rubens, Rembrandt réunit lui aussi d'origines l'élite culturelle. Il travaillera pourtant en privé sur sa condition d'artiste. Néanmoins, en cherchant sans relâche sur son propre visage la vérité, il aura réussi à saisir le Temps.

Aujourd'hui, l'ensemble de ses œuvres habite les plus grands musées du monde, du Rijksmuseum aux Pays-Bas en passant par la National Gallery de Londres ou le Louvre. Elles trahissent abondamment les plus éminentes réalisations artistiques de l'histoire.

<sup>1</sup> Toulouze (France) : réitéré dans le présent pour le meilleur et le pire. Les mêmes figures trahissent peu à peu l'impact et la plus lumineuse était les épaules. Rembrandt Harmenszoon van Rijn

Rembrandt Harmenszoon van Rijn

